



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

Bras, le 06 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE 2024-250

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Monsieur Guibert Sébastien, en date du 06 novembre 2024, représentant de l'EIRL le GUIB'VERT sise 53 rue Jean Jaurès à Bras concernant l'abattage des arbres de la parcelle N156 jouxtant la place Bœuf,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement pour des travaux d'élagage sur le Parking de la Place Bœuf (ancien Jeux de Boules).

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (sous peine d'enlèvement de véhicule) sur le parking de la Place Bœuf (ancien Jeux de Boules) le mercredi 27 novembre 2024 de 07h à 18h.

Article 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur GUIBERT Sébastien.
- Les services techniques de la mairie de Bras

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité